



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

Description

La statistique des dépenses publiques d'éducation (ÖBA) fournit des informations sur le financement de l'éducation par les collectivités publiques. Chaque année, l'OFS calcule et diffuse une série d'indicateurs et chiffres-clés sur la participation de la Confédération, des cantons et des communes au financement de la formation (du degré primaire au degré tertiaire et pour la recherche). Les données de base proviennent de la statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF). Ces données sont ensuite mises en relation avec d'autres données statistiques telles que le produit intérieur brut, l'effectif de la population ou encore le nombre d'élèves et d'étudiants/étudiantes.

La statistique présente des résultats selon l'unité administrative (p. ex. Confédération, ensemble des cantons, ensemble des communes ou encore un canton et ses communes), selon la nature des dépenses (p. ex. charges de personnel, autres charges ou investissements) et selon la fonction (p. ex. école obligatoire, degré secondaire II ou recherche). Elle publie également des informations sur les transferts entre les unités administratives (p. ex. de la Confédération aux cantons ou des communes aux cantons).

Disponible depuis :
1990

Méthodologie

Méthodologie utilisée

Les données récoltées par l'AFF proviennent des comptes d'État de la Confédération et de tous les cantons, de même que des comptes annuels des communes. Le relevé est exhaustif au niveau des communes dans la plupart des cantons et des estimations sont effectuées dans les cantons restants. Le relevé reprend les concordats intercantonaux, les comptes des communes politiques et scolaires, ainsi que les comptes spéciaux et les comptes des associations ou syndicats de communes dans le domaine de la formation.

Variables utilisées

Année
Unité administrative
Fonction de la dépense
Nature de la dépense
Valeur nominale en francs suisse

Les nomenclatures pour la fonction et la nature de la dépense proviennent du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2).

Période de l'enquête

Année civile

Périodicité de la publication

Annuelle

Les données d'une année comptable sont publiées avec un décalage d'environ deux ans.

Degré de régionalisation

Canton

Qualité des données statistiques

La statistique financière procède à des ajustements et corrections statistiques afin d'assurer la comparabilité aux niveaux national et international (p. ex. sectorisation, consolidation). Ces adaptations sont à l'origine des différences entre les rapports financiers des collectivités publiques et la statistique financière.

Politique de révision

Révisions de routine

Les nouveaux résultats publiés chaque année intègrent les corrections rétroactives sur toutes les années depuis 1990 ainsi que les actualisations de nomenclatures.

Révisions méthodologiques / Révisions non planifiées

Les révisions de la statistique financières sont intégrées. Des révisions spécifiques sont effectuées en fonction des besoins (révision de nomenclatures p. ex.).

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en partenariat avec l'Administration fédérale des finances (AFF) ainsi que les instances cantonales

Adresse de contact

schulstat@bfs.admin.ch
